

Séance du Conseil d'Administration en date 13 octobre 2022

Délibération n° 2022-33 – Liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des primes pour charges administratives et des primes pour responsabilités pédagogiques pour les enseignants du 2n degré

Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'avis du comité technique du 7 octobre 2022,

Considérant que 21 membres sur les 32 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article 1

Le conseil d'administration adopte la liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des Primes de Charges administratives (PCA) pour les enseignants du 2nd degré à compter de l'année universitaire 2022-2023 annexée à la présente délibération.

Article 2

Le conseil d'administration adopte la liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des Primes de Responsabilités pédagogiques (PRP) pour les enseignants du 2nd degré à compter de l'année universitaire 2022-2023 annexée à la présente délibération.

Le Directeur



Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 21
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 1

Liste des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre des PCA A compter de la rentrée 2022	
Fonctions ou responsabilités administratives (**)	Taux maximal annuel (€) (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)
Vice-Président CA, COR, CFVE Vice-Président délégué	12 000,00 €
Directeur de composante de formation	8 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de plus de 100 permanents	7 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de moins de 100 permanents	5 000,00 €
Directeur Adjoint de l'INSA	5 500,00 €
Directeur de l'école doctorale	4 500,00 €
Directeur délégué COMEX: Etudes et Formations, RI, RE, RECH, Numérique, Comm...(INSA uniquement)	4 500,00 €
Chef/Directeur de département labo plus de 100 permanents	3 000,00 €
Chef/Directeur de département labo moins de 100 permanents	2 000,00 €
Directeur adjoint d'une composante de Recherche plus de 100 permanents	4 500,00 €
Directeur adjoint d'une composante de Recherche moins de 100 permanents	3 000,00 €
Directeur d'Unité Académique	4 500,00 €
Chef/Directeur de département IUT	4 500,00 €
Chef/Directeur de département INSA	3 500,00 €
Directeur adjoint d'une composante de formation	4 500,00 €
Directeur relation entreprise, formation continue (IUT, ISH)	4 500,00 €
Directeur de service commun	3 500,00 €
Directeur adjoint école doctorale	3 000,00 €
Responsabilité particulière au sein d'une composante de Recherche (Adjoint à un directeur de département, Responsable d'un groupe de recherche, axe, thème...)	1 500,00 €

PCA
Enseignants du 2nd degré

Directeur d'une structure CNRS hor UMR	3 000,00 €
Coordinateur d'un projet de recherche structurant, multipartenaires régional, national ou international	3 000,00 €
Chargés de missions particulières à l'IUT	2 400,00 €
Mission temporaire de moins de 18 mois **	2 000,00 €

Liste des fonctions et responsabilités pédagogiques éligibles au titre des PRP	
Fonctions ou responsabilités pédagogiques (**)	Taux maximal annuel (€) (Montant à proratiser selon la durée des fonctions)
Responsable cycle complet pour une spécialité ingénieur (3 années)	3 500,00 €
Adjoint directeur des RI (INSA)	2 000,00 €
Directeur des études d'une année de BUT FI ou FA	2 000,00 €
Directeur ensemble des mentions masters	4 500,00 €
Directeur ensemble des mentions licences	4 500,00 €
Directeur ensemble des spécialités ingénieur	4 500,00 €
Adjoint directeur de cycles (responsables recrutements ingénieur, responsables alternance)	3 000,00 €
Responsable d'un parcours complet de master (M1 et M2)	2 500,00 €
Responsable d'un cycle complet licence	3 500,00 €
Responsable L1	1 500,00 €
Responsable L2 et L3	2 000,00 €
Responsable L1 (INSA)	1 500,00 €
Responsable L2 et L3 (INSA) , DEUST	2 000,00 €
Responsable L pro	1 000,00 €
Relations Internationales d'une composante de formation	2 000,00 €
Référent Relations Internationales d'un département IUT	800,00 €
Chargé des relations avec une zone géographique	600,00 €
Responsabilité particulière (centre Gaston Berger, qualité, Open INSA, Climatsup, projet innovation et créativité, mastère ferroviaire, agrégation...)	2 000,00 €
Coordinateur centre de ressources inter département (langues, math...) INSA	2 000,00 €
Coordinateur pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	1 500,00 €
Coordinateur pédagogique INSA	1 000,00 €
Responsabilité des stages, Projets et Situations d'Apprentissage et d'Evaluations d'une année de BUT, communication d'un département IUT	800,00 €

PRP
2nd degré

Référent TOEIC (adjoint au coordinateur du centre de ressources en langues...)	600,00 €
--	----------